

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 17 JUIN 2020**

Compte rendu administratif

L'année deux mille vingt, le mercredi dix-sept juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Somme régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain BABAUT Président.

Etaient présents : M. LECLERCQ, Mme VAQUIER, M. DEMARCY, M. FALOISE, Mme BRANDICOURT, M. DEBEUGNY, Mme DUTHOIT, M. DELETRE, M. GABREL, Mme BRAUD, M. CHEVALIER, Mme SCHWEIG, M. LALOI, Mme VERDEZ, M. DERAMISSE, Mme MARLOT, M. REGNARD, Mme LEROY, M. CAUCHY, M. BABAUT, M. BARDET, M. BROCHOT, Mme SANJUAN, M. COMMECY, M. CHEVIN, M. PETIT, M. FLEURY, M. VANDEPITTE, Mme LEROY, M. VANVYNCKT, M. DEHURTEVENT, M. SAVOIE, Mme MARECHAL, M. DEBLANGIE, M. DEMAISON, M. DUQUENOY, M. GREVIN, Mme CANDELIER, M. BOIVIN, M. VANDENHOVE, M. GOSSELIN, M. BRUXELLE, M. CARPENTIER, Mme DURAND, Mme DUBOIS, M. BLOOTACKER, Mme HUYGHE, M. DINOARD, M. LAVOISIER, M. MARTIN.

Sauf :

Mme JULLIEN donne pouvoir à M CAUCHY
M DURIER donne pouvoir à M EECKOUTTE

Excusés /Absents : Mme DEFRUIT, MM BAILLET, DECOTTEGNE, LECLERC.

La séance est ouverte à 18H.

Après appel des délégués, il est constaté que le quorum est atteint.

Madame Salma LEROY est désignée secrétaire de séance.

Le PV du 5 mars 2020 est adopté à l'unanimité.

M. le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux délégués et félicite ceux qui ont été élus ou réélus.

Un hommage est rendu à Monsieur Patrick SIMON par la lecture d'un texte écrit par Monsieur Henri GERARD, Président de l'association des maires et élus du Val de Somme. Le texte est joint en annexe à la fin du présent compte rendu.

En préambule, une présentation des instances et du fonctionnement de la Communauté de Communes est faite pour ce conseil transitoire.

1. Communications du Président

Conformément à l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020, le président de l'EPCI se voit confier un pouvoir renforcé pendant la durée de la crise sanitaire.

Il dispose des pouvoirs que l'assemblée délibérante a pu déléguer au président et au Bureau

Le président exerce ainsi - par délégation de droit - l'ensemble des attributions de l'organe délibérant mentionnées à l'article L. 5211-10 du CGCT, à l'exception des matières énumérées du 1° au 7° de ce même article lesquelles sont expressément exclues de la délégation :

- vote du budget, institution et fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances
- approbation du compte administratif
- décisions sur la modification de la composition, du fonctionnement et de la durée de l'établissement
- l'adhésion à un syndicat mixte ou un autre établissement public
- la délégation de la gestion d'un service public
- ou encore les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Une disposition spécifique autorise l'exécutif à souscrire des lignes de trésorerie, à garantir les emprunts et à attribuer des subventions aux associations

Bureau du 6 mai 2020

DECISIONS DU PRESIDENT

- Finances : Cotisation ADIL 2020
- Finances : Cotisation SOMEA 2020
- Finances : Cotisation Mission Locale du Grand Amiénois 2020
- Finances : Aire d'accueil- Décision sur la facturation du droit de place
- Economie : Convention d'occupation temporaire du domaine public- Village d'entreprises : M.Sauvage et M.Gourlin
- Economie : Report du paiement des loyers des pépinières du Village d'Entreprises
- Assainissement : Marché de contrôle extérieur dans le cadre du réseau d'assainissement de la RD 42 à Marcelcave
- Assainissement : Marché de contrôle extérieur dans le cadre des travaux de déconnexion de surfaces actives à Marcelcave
- Culture : Convention ESAT (couverture de document, conditionnement, stockage)
- Eau Potable : Elaboration du plan de gestion de sécurité sanitaire des eaux

INFORMATION AU BUREAU

- Economie : Aide au développement économique.
- Assainissement : Avancement du dossier de la réfection du réseau d'assainissement de la RD 1029 à Villers-Bretonneux

Bureau du 11 juin 2020

PRESENTATION AU BUREAU

- Finances : Présentation du CG et CA 2019, Affectation du résultat 2019, Budget supplémentaire 2020

DECISIONS DU PRESIDENT

- Finances : Cotisation Offices Tourisme de France 2020
- Finances : Contribution 2020 SMIVOS Acheux en Amiénois
- Ressources Humaines : Renouvellement du contrat de Romane Leclercq
- Travaux : Convention entre la FDE et la CCVS- Travaux électrique dans la zone industrielle le « chant des oiseaux » à Fouilloy
- Assainissement : Avenant n°1 Etude diagnostic du système d'assainissement de Pont Noyelle
- Assainissement : Déconnexion de surfaces actives a Marcelcave
- Culture : Avenant Marché d'acquisition du fonds documentaires 2018-2021 lot 1 et 2
- Culture : Contrat territoire Lecture
- Culture : médiathèque à Villers-Bretonneux – Consultations diverses - Etudes
- Tourisme : Conventions de mandats groupes entre l'Office de Tourisme du Val de Somme et l'ADRT de la Somme (Somme Tourisme) pour l'année 2021.
- Tourisme : Tarification des visites guidées 2021 proposées par l'Office de tourisme
- Urbanisme : convention de mise à disposition pour instruction des actes du droit du sol - pour les communes de Baizieux, Bresle, Cerisy, Chipilly, Hénencourt, Le Hamel, Morcourt, Sailly-Laurette, Treux et Vaire-sous-Corbie
- Urbanisme : Renouvellement des conventions de mise à disposition du service mutualisé d'instruction des actes du droit du sol- suite à l'approbation du PLUI
- Eau potable : Maitrise d'œuvre pour les travaux d'interconnexions eau potable des UDI de Cerisy, Chipilly et Morcourt
- Eau potable : Maitrise d'œuvre du renouvellement du réseau eau potable
- Eau potable : Cession du véhicule actuel (Boxer) pour la LOCATION d'une Renault Zoé – Aide de l'Etat
- Assainissement : Protocole transactionnel entre la SAUR et la CCVS

INFORMATION AU BUREAU

- Assainissement : Marché de réhabilitation du réseau d'assainissement de la RD 1029 à Villers-Bretonneux - travaux avec tranchées
- Economie : Compte-rendu de la commission du 13 mai 2020
- Economie : compte-rendu de la commission du 25 mai 2020

2. Installation d'un délégué communautaire

M. le Président explique que suite au décès de M. Patrick SIMON le 13 mai dernier, un siège de délégué communautaire est vacant à Villers Bretonneux.

En application des dispositions de l'article L273-10 du code électoral et en se référant aux résultats des élections municipales de 2014, il apparait que Philippe BLOOTACKER est le conseiller municipal également candidat au conseil communautaire sur la liste présentée par Patrick SIMON en mars 2014 qui est appelé à siéger au sein de la Communauté de communes du Val de Somme. Il siègera pendant la période de transition que connaissent les EPCI à fiscalité propre jusqu'au renouvellement de leurs instances à l'issue de la tenue du second tour des municipales de 2020.

A l'unanimité, Monsieur Philippe BLOOTACKER est installé en qualité de délégué titulaire représentant la commune de Villers Bretonneux.

3. Finances – Comptes de gestion 2019

(Articles L.2121.3 et D.2343.2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

A l'unanimité, le Conseil de communauté adopte les comptes de gestion de l'exercice 2019 du budget principal, des budgets annexes et du budget tourisme.

Document de contrôle comptable, le compte de gestion retrace au jour le jour les encaissements et les paiements effectués au cours de l'exercice écoulé. Il a pour objectif de retracer les recettes et les dépenses réalisées mais également de présenter l'évolution patrimoniale et financière de la Communauté de communes.

La synthèse des comptes de gestion a été jointe en annexe de la note de synthèse.

4. Finances – Comptes administratifs 2019

(Articles L.2121.31 et D.2342.11 Code Général des Collectivités Territoriales)

M. GERARD, Vice-Président en charge des finances, rappelle que les comptes administratifs des budgets principaux, annexes et tourisme de l'exercice 2019 sont présentés à l'assemblée communautaire pour adoption. Le compte administratif est un document retraçant l'exécution budgétaire en cours de l'exercice (émission de titres de recette et de mandats en dépense) et le rapprochant des autorisations budgétaires votées par le conseil de communauté (Budget Primitif, Budget Supplémentaire, Décision Modificative le cas échéant des virements de crédits). Il fait apparaître le résultat budgétaire de l'exercice.

Les documents ont été joints en annexe de la note de synthèse et retracent les exécutions budgétaires et les résultats des comptes administratifs du budget principal, des budgets annexes assainissement Collectif et non collectif, développement économique, Gémapi, du budget tourisme.

BUDGET PRINCIPAL

Le résultat de l'exercice pour l'année 2019 s'élève au compte administratif à 337 032,39 €. L'affectation du résultat sera de 4 096 154,77 €.

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 254 235 €/CA 2018. Le chapitre 67 relatif à l'équilibre des budgets annexes contribue pour le principal à cette baisse de charge (- 481 020€) contrairement aux charges de personnel (5,15%) et aux charges à caractère général qui augmentent (4,9%)

Les charges financières augmentent sensiblement et exceptionnellement du fait de la reprise d'emprunts issue de la compétence pluviale prise le 1^{er} janvier 2018.

Les recettes de fonctionnement augmentent sensiblement à 35 551 €/CA18 et ce, grâce essentiellement à une fiscalité dynamique (+386 115 €). Tous les autres chapitres baissent.

L'essentiel des recettes de fonctionnement provient donc à 79,33 % de la fiscalité, l'Etat via ses dotations et participations n'intervenant plus qu'à hauteur de 15,21 %, 2,95 % provenant des produits des services, des revenus des immeubles ou des valorisations.

Les dépenses d'investissement ont augmenté de 1 102 286 €/CA 2018 et se sont élevées à 3 294 255 € dont pour l'essentiel les dépenses de voirie s'élevant à 902 336 €, la construction

de la médiathèque la filature, la réhabilitation du mur de l'enclos, les ouvrages d'art de treux et d'Heilly. Le PLUi affiche plus de 270 000 € de dépense. 115 000 € ont été dépensés en faveur d'études d'accompagnement des nouvelles compétences eau potable et pluviale. Le remboursement d'emprunt de la CCVS a atteint 158 247 € contre 156 926 € en 2018.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 148 622 € en 2018 contre 3 766 060 € en 2017 et proviennent pour l'essentiel à 88,2% des dotations, du FCTVA et de l'excédent de fonctionnement.

BALANCE GENERALE	Résultat clôture de l'exercice précédent 2018	Part affectée Investissement 2019	Résultat Exercice 2019	Résultat clôture 2019
Investissement	- 658 657,17 €		- 1 145 632,90 €	- 1 804 290,07 €
Fonctionnement	5 885 599,33 €	- 1 146 802,59 €	1 482 665,29 €	6 221 462,03 €
TOTAL	5 226 942,16 €	- 1 146 802,59 €	337 032,39 €	4 417 171,96 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat exercice 2019	Résultat de clôture 2019	Restes à réaliser 201	Affectation de résultat
Invst	- 658 657,17 €		- 1 145 632,90 €	- 1 804 290,07 €	- 321 017,19 €	- 2 125 307,26 €
Fonct	5 885 599,33 €	- 1 146 802,59 €	1 482 665,29 €	6 221 462,03 €		6 221 462,03 €
TOTAL	5 226 942,16 €	- 1 146 802,59 €	337 032,39 €	4 417 171,96 €	- 321 017,19 €	4 096 154,77 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – REALISATION

		Réalisé CA 2019	<i>Pour mémoire CA 2018</i>
011	Charges à caractère général	5 004 500,76 €	4 772 567,64 €
012	Charges de personnel	1 252 990,73 €	1 191 621,68 €
65	Autres charges de gestion courante	1 091 599,94 €	1 024 550,17 €
014	Atténuation de produits (<i>fiscalité reversée aux communes</i>)	2 231 726,26 €	2 291 716,71 €
66	Charges financières	15 060,85 €	11 794,70 €
67	Charges exceptionnelles (<i>équilibre budgets annexes</i>)	272 778,79 €	753 798,79 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	173 714,54 €	250 558,01 €
	TOTAL – Dépenses de Fonctionnement	10 042 371,87 €	10 296 607,70 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – REALISATIONS

		Réalisé CA 2019	<i>Pour mémoire CA 2018</i>
013	Atténuation de charges	191 823,43 €	196 882,40 €
70	Produits des services	88 399,58 €	93 215,80 €
73	Impôts et taxes	9 143 362,13 €	8 757 247,39 €
74	Dotations et participations	1 753 382,22 €	1 993 820,30 €

75	Autres produits de gestion courante	340 248,91 €	349 283,77 €
77	Produits exceptionnels	5 986,89 €	55 663,12 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 834,00 €	46 335,80 €
TOTAL – Recettes de Fonctionnement		11 525 037,16 €	11 492 448,58 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – REALISATIONS

		Réalisé CA 2019	<i>Pour mémoire CA 2018</i>
16	Remboursement d'emprunts	158 247,42 €	156 926,43 €
20	Immobilisations incorporelles	425 334,23 €	345 062,47 €
204	Subventions d'équipement versées	53 139,54 €	50 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	501 994,15 €	225 352,29 €
23	Immobilisations en cours	2 078 363,24 €	1 368 292,13 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	1 834,00 €	46 335,80 €
041	Opérations patrimoniales (<i>opérations d'ordre</i>)	75 342,43 €	-
TOTAL – Dépenses d'Investissement		3 294 255,01 €	2 191 969,12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – REALISATION

		Réalisé CA 2019	<i>Pour mémoire CA 2018</i>
10	Excédent de Fonctionnement, FCTVA	1 425 231,93 €	2 625 416,75 €
13	Subventions d'investissement	470 373,21 €	890 085,69 €
23	Avances forfaitaires sur marchés	3 960,00 €	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	173 714,54 €	250 558,01 €
041	Opérations patrimoniales (<i>opérations d'ordre</i>)	75 342,43 €	-
TOTAL – Recettes d'Investissement		2 148 622,11 €	3 766 060,45 €

Le capital restant dû au 31/12/2019 s'élève à 70 384,52 €

Informations statistiques, fiscales et financières

Population totale : 26 799 hab (cf population INSEE notification DGF 2019)

Informations financières – ratios 2019	Valeurs cdc	Ratios groupements à FPU de même strate (2016)
Dépenses réelles de Fonctionnement / population	368,25 €/hab	279 €/hab
Produits des impositions directes / population	236,11 €/hab	269 €/hab

Recettes réelles de Fonctionnement / population	429,99 €/hab	333 €/hab
Dépenses d'équipement brut / population	114,14 €/hab	73 €/hab
Encours de la dette / population	2,63 €/hab	192 €/hab
DGF / population (<i>contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité</i>)	34,76 €/hab	54 €/hab
Dépenses de personnel / population	12,70 %	39,2 %
Dépenses réelles de Fonctionnement + remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement = Marge d'autofinancement courant	87,01 %	89,0 %
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement = Taux d'équipement	26,54 %	21,8 %
En cours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement = Taux d'endettement	0,61 %	57,8 %

Les ratios 2019 montrent la bonne santé financière de la CCVS.

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'exercice 2019 est marqué par l'inauguration du village d'entreprises au sein du lotissement artisanal de Villers-Bretonneux pour lequel des opérations d'exploitation ont été réalisées en dépense/recette. Le résultat de l'exercice 2019 est excédentaire et s'élève à 889 700 €. L'affectation du résultat est par contre déficitaire de 150 277 € du fait du décalage du produit de la vente des terrains à PVBS en 2020.

En 2019, le budget annexe économique n'a pas été abondé par le budget principal. Aucun emprunt n'est relevé, ni de charges financières.

BALANCE GENERALE	Résultat clôture de l'exercice précédent 2018	Part affectée Investissement 2019	Résultat Exercice 2019	Résultat clôture 2019
Investissement	- 1 035 517,06 €		870 727,69 €	- 164 789,37 €
Fonctionnement	709 574,18 €	- 709 574,18 €	18 973,25 €	18 973,25 €
TOTAL	- 325 942,88 €	- 709 574,18 €	889 700,94 €	- 145 816,12 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat exercice 2019	Résultat de clôture 2019	Restes à réaliser 2019	Affectation de résultat
Invst	- 1 035 517,06 €		870 727,69 €	- 164 789,37 €	- 4 461,52 €	- 169 250,89 €
Fonct	709 574,18 €	- 709 574,18 €	18 973,25 €	18 973,25 €		18 973,25 €
TOTAL	- 325 942,88 €	- 709 574,18 €	889 700,94 €	- 145 816,12 €	- 4 461,52 €	- 150 277,64 €

SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES – REALISATIONS

		Réalisé CA 2019	<i>Pour mémoire CA 2018</i>
011	Charges à caractère général	61 608,15 €	303 572,47 €
65	Autres charges de gestion courante	1 050,00 €	-
67	Charges exceptionnelles	1 444,51 €	-
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	3 077,94 €	182 702,99 €
	TOTAL – Dépenses d'Exploitation	67 180,60 €	486 275,46 €

SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES – REALISATIONS

		Réalisé CA 2019	<i>Pour mémoire CA 2018</i>
74	Subvention d'équilibre du Budget Principal	-	311 500,00 €
75	Locations village d'entreprises et bail rural	43 042,95 €	4 548,87 €
77	Produits exceptionnels (dont ventes de terrains)	43 110,90 €	879 514,61 €
	TOTAL – Recettes d'Exploitation	86 153,85 €	1 195 563,48 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – REALISATIONS

		Réalisé CA 2019	<i>Pour mémoire CA 2018</i>
21	Immobilisations corporelles	7 294,98 €	33 323,55 €
23	Immobilisations en cours	146 911,73 €	1 581 363,97 €
	TOTAL – Dépenses d'Investissement	154 206,71 €	1 614 687,52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – REALISATION

		Réalisé CA 2019	<i>Pour mémoire CA 2018</i>
10	Affectation du résultat	709 574,18 €	761 118,49 €
13	Subventions d'investissement	303 146,70 €	219 645,18 €
16	Cautions – Locations village d'entreprises	7 135,58 €	2 379,70 €
23	Immobilisations en cours	2 000,00 €	-
040	Op d'ordre de transfert entre sections (dont cession d'immos)	3 077,94 €	182 702,99 €
	TOTAL – Recettes d'Investissement	1 024 934,40 €	1 165 846,36 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le résultat de l'exercice 2019 est excédentaire de 315 516,15 €. On relève un résultat global de 2 225 917,67 €.

La section de fonctionnement en 2019 est excédentaire de 464 106,91 € contre un excédent de 18 098,22 € en 2018. Cette excédent s'explique par le versement en 2019 de 792 769 €

correspondant au second acompte et au solde des redevances perçues par le concessionnaire sortant SAUR en 2018.

La recette liée à la redevance d'assainissement collectif augmente de fait pour s'établir à 1 612 648 € contre 979 626 € en 2018.

La quote-part de l'amortissement des subventions est stable.

Les charges financières baissent mais s'élèvent encore à 129 533€ mais les dotations aux amortissements dont les montants atteignent 1 016 398 € pénalisent cette section de fonctionnement.

Les dépenses d'équipement de la section d'investissement représentent 957 192 € soit 57,9% de la section d'investissement. Il s'agit pour les principales dépenses : la confortation du génie civil des équipements de la STEP de Corbie, la réhabilitation du réseau d'assainissement rues Jean Jaurès à Corbie et la RD42 à Marcelcave, ou encore les travaux d'amélioration du réseau de Méricourt/Treux.

BALANCE GENERALE	Résultat clôture de l'exercice précédent 2018	Part affectée Investissement 2019	Résultat Exercice 2019	Résultat clôture 2019
Investissement	2 026 420,12 €		- 148 590,76 €	1 877 829,36 €
Fonctionnement	- 42 334,66 €	0,00 €	464 106,91 €	421 772,25 €
TOTAL	1 984 085,46 €	0,00 €	315 516,15 €	2 299 601,61 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat exercice 2019	Résultat de clôture 2019	Restes à réaliser 2019	Affectation de résultat
Invst	2 026 420,12 €		- 148 590,76 €	1 877 829,36 €	- 73 684,34 €	1 804 145,42 €
Fonct	- 42 334,66 €	0,00 €	464 106,91 €	421 772,25 €		421 772,25 €
TOTAL	1 984 085,46 €	0,00 €	315 516,15 €	2 299 601,61 €	- 73 684,34 €	2 225 917,67 €

SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES – REALISATIONS

		Réalisé CA 2019	<i>Pour mémoire CA 2018</i>
011	Charges à caractère général	116 210,99 €	56 040,08 €
012	Charges de personnel	61 172,64 €	59 814,88 €
66	Charges financières	129 533,99 €	135 083,34 €
042	Dotations aux amortissements (<i>opération d'ordre</i>)	1 016 398,10 €	937 023,76 €
	TOTAL – Dépenses d'Exploitation	1 323 315,72 €	1 187 962,06 €

SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES – REALISATIONS

		Réalisé CA 2019	<i>Pour mémoire CA 2018</i>
70	Redevance d'assainissement collectif	1 617 508,83 €	984 792,54 €
74	Subventions d'exploitation	59 211,00 €	113 618,00 €

77	Produits exceptionnels	-	1 564,93 €
042	Amts des subv d'investissement (opération d'ordre)	110 702,80 €	106 084,81 €
	TOTAL – Recettes d'Exploitation	1 787 422,63 €	1 206 060,28 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – REALISATIONS

		Réalisé CA 2019	<i>Pour mémoire CA 2018</i>
16	Emprunts et dettes assimilées	375 428,48 €	368 535,19 €
20	Immobilisations incorporelles (frais d'études)	17 650,25 €	14 830,50 €
21	Immobilisations corporelles	949,00 €	1 151,31 €
23	Immobilisations en cours	938 593,26 €	678 216,78 €
040	Amts des subv d'investissement (opération d'ordre)	110 702,80 €	106 084,81 €
041	Opérations patrimoniales (opération d'ordre)	177 738,03 €	181 221,48 €
45	Opération pour compte de Tiers	-	278,30 €
	TOTAL – Dépenses d'Investissement	1 621 061,82 €	1 350 318,37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – REALISATION

		Réalisé CA 2019	<i>Pour mémoire CA 2018</i>
13	Subventions d'investissement	264 606,01 €	179 783,12 €
16	Avances remboursables Agence de l'Eau	7 158,97 €	115 000,00 €
27	Reversement TVA (écriture réelle)	6 338,03 €	181 221,48 €
040	Amortissements (opération d'ordre)	1 016 398,10 €	937 023,76 €
041	Opérations patrimoniales (opération d'ordre)	177 738,03 €	181 221,48 €
45	Opération pour compte de Tiers	231,92 €	-
	TOTAL – Recettes d'Investissement	1 472 471,06 €	1 594 249,84 €

Le capital restant dû au 31/12/2019 s'élève à 4 872 144,47 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le résultat 2019 est équilibré en dépenses et recettes. L'équilibre est assuré par le Budget Principal.

D'après les statuts, seule la section d'exploitation est à comptabiliser.

VUE D'ENSEMBLE

	Mandats émis	Titres émis
Section d'Exploitation	56 095,79 €	56 095,79 €
Section d'Investissement	-	-
TOTAL	56 095,79 €	56 095,79 €

SECTION D'EXPLOITATION – REALISATIONS

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	1 400,00 €	747 Subventions d'exploitation	29 778,79 €
012 Personnel	5 600,00 €	748 Participation Agence Eau	26 317,00 €
65 Reversement subv Agence de l'Eau	24 707,00 €		
65 Participation CCVS aux particuliers	24 388,79 €		
TOTAL	56 095,79 €	TOTAL	56 095,79 €

BUDGET TOURISME

Le résultat de l'exercice 2019 est excédentaire et s'élève à 256 048 €.

L'affectation du résultat sera de 45 638,58 €.

Les dépenses d'exploitation s'établissent à 209 714 € contre 250 522 € en 2018, année du centenaire des batailles en Val de somme.

Les dépenses d'investissement diminuent en 2019 mais se réorientent sur la réalisation d'un film 3D portant sur l'ancienne Abbaye de Corbie et la poursuite de la signalétique du patrimoine touristique. L'aménagement du port fluvial de Corbie est achevé.

BALANCE GENERALE	Résultat clôture de l'exercice précédent 2018	Part affectée Investissement 2019	Résultat Exercice 2019	Résultat clôture 2019
Investissement	- 227 934,81 €		156 461,43 €	- 71 473,38 €
Fonctionnement	253 579,13 €	- 235 484,73 €	99 587,56 €	117 681,96 €
TOTAL	25 644,32 €	- 235 484,73 €	256 048,99 €	46 208,58 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat exercice 2019	Résultat de clôture 2019	Restes à réaliser 2019	Affectation de résultat
Invst	- 227 934,81 €		156 461,43 €	- 71 473,38 €	- 570,00 €	- 72 043,38 €
Fonct	253 579,13 €	- 235 484,73 €	99 587,56 €	117 681,96 €		117 681,96 €
TOTAL	25 644,32 €	- 235 484,73 €	256 048,99 €	46 208,58 €	- 570,00 €	45 638,58 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - REALISATIONS

		Réalisé CA 2019	<i>Pour mémoire CA 2018</i>
011	Charges à caractère général	80 212,24 €	125 068,29 €
012	Charges de personnel	113 055,62 €	109 342,20 €
65	Contributions à des organismes de regroupement	441,00 €	541,00 €
042	Dotations aux amortissements (opération d'ordre)	16 005,27 €	15 570,67 €

TOTAL – Dépenses de Fonctionnement	209 714,13 €	250 522,16 €
---	---------------------	---------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - REALISATIONS

		Réalisé CA 2019	<i>Pour mémoire CA 2018</i>
70	Ventes, prestations de services	30 408,89 €	20 870,20 €
73	Taxe de séjour	35 892,80 €	35 295,40 €
75	Participation du Budget Principal	243 000,00 €	408 800,00 €
77	Produits exceptionnels	-	3,76 €
	TOTAL – Recettes de Fonctionnement	309 301,69 €	464 969,36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - REALISATIONS

		Réalisé CA 2019	<i>Pour mémoire CA 2018</i>
20	Immobilisations incorporelles	35 736,00 €	-
21	Immobilisations corporelles	69 744,05 €	145 328,76 €
23	Aménagement du quai de Corbie	63 435,04 €	122 179,72 €
	TOTAL – Dépenses d'Investissement	168 915,09 €	267 508,48 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - REALISATIONS

		Réalisé CA 2019	<i>Pour mémoire CA 2018</i>
10	Excédent de fonctionnement	235 484,73 €	11 610,01 €
13	Subventions d'investissement	73 886,52 €	24 003,00 €
040	Amortissements (opération d'ordre)	16 005,27 €	15 570,67 €
	TOTAL – Recettes d'Investissement	325 376,52 €	51 183,68 €

BUDGET ANNEXE GEMAPI

BALANCE GENERALE	Résultat clôture de l'exercice précédent 2018	Part affectée Investissement 2019	Résultat Exercice 2019	Résultat clôture 2019
Investissement	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	26 235,27 €	26 235,27 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	26 235,27 €	26 235,27 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat exercice 2019	Résultat de clôture 2019	Restes à réaliser 2019	Affectation de résultat
Invt	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonct	0,00 €	0,00 €	26 235,27 €	26 235,27 €		26 235,27 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	26 235,27 €	26 235,27 €	0,00 €	26 235,27 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - REALISATIONS

		Réalisé CA 2019	Pour mémoire CA 2018
011	Charges à caractère général	964,73 €	-
	TOTAL – Dépenses de Fonctionnement	964,73 €	-

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - REALISATIONS

		Réalisé CA 2019	Pour mémoire CA 2018
73	Taxe GEMAPI	27 200,00 €	-
	TOTAL – Recettes de Fonctionnement	27 200,00 €	-

Au cours de l'adoption des comptes administratifs, le Président se retire au moment du vote et ne préside pas ces points.

Le Conseil communautaire désigne M. DEMARCY pour présider la séance le temps du vote des comptes administratifs.

M. DEMARCY fait procéder au vote des comptes administratifs 2019.

A l'unanimité, le Conseil de communauté adopte les comptes administratifs de l'exercice 2019.

A l'issue de ce vote, M. le Président rappelle que la Communauté de Communes du Val de Somme est une structure d'investissement, avec des taxes qui sont restées stables. Grace à des finances saines, et à l'absence d'emprunt, la Communauté de Communes peut aujourd'hui dégager des fonds pour venir en aide aux entreprises qui ont été contraintes de fermer pendant cette crise sanitaire.

5. Finances – Affectation du résultat 2019 – Budget principal, budgets annexes développement économique, assainissement collectif, budget tourisme et budget Gemapi

M. GERARD explique que dans le cadre de la procédure de la M14, M4 et M49 la procédure d'affectation se décompose sauf exceptions, en deux temps :

- Premier temps : au budget primitif de l'année considérée, le montant de l'autofinancement complémentaire est inscrit en prévision sur une ligne budgétaire ne

donnant pas lieu à réalisation. Au 31 décembre de cette même année, le compte administratif fait en principe apparaître l'excédent de fonctionnement au moins égal à l'autofinancement prévu. Ce résultat est celui qui sera affecté en section d'investissement pour réaliser l'autofinancement prévu au budget primitif.

- Second temps : Après l'approbation du compte administratif, le Conseil de communauté décide, par une délibération spécifique, de l'affectation de ce résultat.

Budget Principal :

	Résultat clôture 2018	Virement à la section d'Inv	Résultat clôture 2019	Restes à réaliser 2019	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	- 658 657,17 €		- 1 804 290,07 €	D (-) : 321 017,19 € R (+) : 0,00 €	- 2 125 307,26 €
Fonctionnement	5 885 599,33 €	- 1 146 802,59 €	6 221 462,03 €		6 221 462,03 €

Budget Annexe Développement Economique :

	Résultat clôture 2018	Virement à la section d'Inv	Résultat clôture 2019	Restes à réaliser 2019	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	- 1 035 517,06 €		- 164 789,37 €	D (-) : 4 461,52 € R (+) : 0,00 €	- 169 250,89 €
Fonctionnement	709 574,18 €	- 709 574,18 €	18 973,25 €		18 973,25 €

Budget Annexe Assainissement Collectif :

	Résultat clôture 2018	Virement à la section d'Inv	Résultat clôture 2019	Restes à réaliser 2019	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	2 026 420,12 €		1 877 829,36 €	D (-) : 73 684,34 € R (+) : 0,00 €	1 804 145,02 €
Fonctionnement	- 42 334,66 €	0,00 €	421 772,25 €		421 772,25 €

Budget Tourisme :

	Résultat clôture 2018	Virement à la section d'Inv	Résultat clôture 2019	Restes à réaliser 2019	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	- 227 934,81 €		- 71 473,38 €	D (-) : 570,00 € R (+) : 0,00 €	- 72 043,38 €
Fonctionnement	253 579,13 €	- 235 484,73 €	117 681,96 €		117 681,96 €

Budget Annexe GEMAPI :

	Résultat clôture 2018	Virement à la section d'Inv	Résultat clôture 2019	Restes à réaliser 2019	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	0,00 €		0,00 €	D (-) : 0,00 € R (+) : 0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	26 235,27 €		26 235,27 €

A l'unanimité, le Conseil communautaire adopte les affectations de résultat présentées ci-dessus.

6. Finances – Budget supplémentaire 2020

A l'unanimité, le Conseil communautaire adopte les budgets supplémentaires 2020 du budget principal ; du budget annexe développement économique ; du budget annexe assainissement collectif, du budget annexe Gémapi et du budget Tourisme, tels présentés ci-dessous.

Ce budget réajuste certains crédits votés au début d'année et prend en compte certaines actions nouvelles.

Le document a été joint en annexe de la note de synthèse.

BUDGET PRINCIPAL- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Evolution de la DGF :

	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Variation 2019/2020
DGF	484 273,00 €	534 819,00 €	591 214, €	+ 10,54 %
Dotation de compensation	406 119,00 €	396 794,00 €	389 539 €	- 1,83 %

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT RECAPITULATIF

		Budget Primitif	Budget Supplémentaire
011	Charges à caractère général	5 246 000,00 €	18 000,00 €
012	Charges de personnel	1 350 000,00 €	-
65	Autres charges de gestion courante	994 000,00 €	5 200,00 €
66	Charges financières	3 500,00 €	-
67	Charges exceptionnelles	364 500,00 €	-
014	Atténuation de produits	2 234 000,00 €	125 000,00 €
042	Amortissements	187 000,00 €	-
023	Virement section investissement	1 334 000,00 €	4 016 954,77 €
	TOTAL	11 713 000,00 €	4 165 154,77 €

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT
RECAPITULATIF**

		Budget Primitif	Budget Supplémentaire
002	Excédent de fonctionnement reporté	-	4 096 154,77 €
013	Atténuation de charges	306 600,00 €	-
70	Produits des services	81 400,00 €	-
73	Impôts et taxes	9 170 000,00 €	15 000,00 €
74	Dotations et participations	1 800 00,00 €	54 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	351 500,00 €	-
77	Produits exceptionnels	500,00 €	-
042	Quote-part des subventions d'inv	3 000,00 €	-
	TOTAL	11 713 000,00 €	4 165 154,77 €

BP 2020

BS 2020

TOTAL **11 713 000,00 €** + **4 165 154,77 €**
= 15 878 154,77 €uros

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT
RECAPITULATIF**

		Budget Primitif	Budget Supplémentaire
001	Solde d'exécution d'inv	-	1 804 290,07 €
16	Emprunts et dettes assimilées	71 000,00 €	-
20	Immobilisations incorporelles	232 000,00 €	147 910,24 €
204	Subventions d'équipement versées	796 000,00 €	29 367,56 €
21	Immobilisations corporelles	522 000,00 €	30 759,01 €
23	Immobilisations en cours	3 109 000,00 €	2 613 235,15 €
27	Autres immobilisations financières	100 000,00 €	-
040	Quote-part des subventions d'inv	3 000,00 €	-
041	Opérations patrimoniales	343 000,00 €	-
	TOTAL	5 176 000,00 €	4 625 562,03 €

**RECETTES D'INVESTISSEMENT
RECAPITULATIF**

		Budget Primitif	Budget Supplémentaire
10	Dotations, réserves	300 000,00 €	2 125 307,26 €
13	Subventions d'investissement reçues	688 500,00 €	-
16	Emprunts et dettes assimilées	2 042 500,00 €	- 2 042 500,00 €
27	Autres immobilisations financières	-	525 800,00 €
21	Immobilisations corporelles	281 000,00 €	-
040	Amortissements	187 000,00 €	-
041	Opérations patrimoniales	343 000,00 €	-
021	Virement de la section de fonctionnement	1 334 000,00 €	4 016 954,77 €
	TOTAL	5 176 000,00 €	4 625 562,03 €

	<u>BP 2020</u>		<u>BS 2020</u>
TOTAL	5 176 000,00 €	+	4 625 562,03 €
	= 9 801 562,03 Euros		

BUDGET ANNEXE ECONOMIQUE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT RECAPITULATIF

		HT	
		Budget Primitif	Budget Supplémentaire
011	Charges à caractère général	434 200,00 €	-
65	Autres charges de gestion courante	30 000,00 €	170 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	-
042	Op d'ordre de transfert entre sections	17 000,00 €	-
023	Virement à la section d'investissement	2 480 000,00 €	676 077,64 €
	TOTAL	2 964 000,00 €	846 077,64 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT RECAPITULATIF

		HT	
		Budget Primitif	Budget Supplémentaire
002	Résultat de fonctionnement reporté	-	<i>néant</i>
74	Subventions d'exploitation	21 000,00 €	-
75	Autres produits de gestion courante	70 000,00 €	-
77	Produits exceptionnels (ventes)	2 720 000,00 €	846 077,64 €
042	Op d'ordre de transfert entre sections	153 000,00 €	-
	TOTAL	2 964 000,00 €	846 077,64 €

	<u>BP 2020</u>		<u>BS 2020</u>
TOTAL	2 964 000,00 €	+	846 077,64 €
	= 3 810 077,64 Euros		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT RECAPITULATIF

		HT	
		Budget Primitif	Budget Supplémentaire
001	Solde d'exécution d'invtr reporté	-	164 789,37 €
16	Cautions Village d'entreprises	10 000,00 €	525 800,00 €

21	Immobilisations corporelles	294 000,00 €	4 031,52 €
23	Immobilisations en cours	2 318 000,00 €	430,00 €
040	Op d'ordre de transfert entre sections	153 000,00 €	-
	TOTAL	2 775 000,00 €	695 050,89 €

**RECETTES D'INVESTISSEMENT
RECAPITULATIF**

HT			
		Budget Primitif	Budget Supplémentaire
10	Dotations, réserves	-	18 973,25 €
13	Subventions d'investissement	267 200,00 €	-
16	Cautions Village d'entreprises	10 000,00 €	-
040	Op d'ordre de transfert entre sections	17 000,00 €	-
021	Virement de la section de fonctionnement	2 480 800,00 €	676 077,64 €
	TOTAL	2 775 000,00 €	695 050,89 €

	<u>BP 2020</u>		<u>BS 2020</u>
TOTAL	2 775 000,00 €	+	695 050,89 €
	= 3 470 050,89 Euros		

Sur ce volet « développement économique », M. le Président rappelle le plan d'aide mis en place par la Communauté de Communes.

Il précise qu'il y faudra engager un dialogue tripartite en septembre, avec le département et la commune de Villers Bretonneux, pour venir en aide aux commerces impactés par les travaux de la D1029.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

**SECTION D'EXPLOITATION
RECAPITULATIF DES DEPENSES**

HT			
		Budget Primitif	Budget Supplémentaire
011	Charges à caractère général	83 000,00 €	330 000,00 €
012	Charges de personnel	63 000,00 €	-
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00 €	-
66	Charges financières	130 000,00 €	-
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	1 023 000,00 €	-
023	Virement section d'investissement	-	172 772,25 €
	TOTAL	1 314 000,00 €	502 772,25 €

**SECTION D'EXPLOITATION
RECAPITULATIF DES RECETTES**

HT			
		Budget Primitif	Budget Supplémentaire
002	Excédent de fonctionnement reporté	-	421 772,25 €
70	Prestations de services (redevance)	1 035 500,00 €	-
74	Subventions d'exploitation	97 500,00 €	81 000,00 €
77	Produits exceptionnels	60 000,00 €	-
042	Quote-part subventions	121 000,00 €	-
	TOTAL	1 314 000,00 €	502 772,25 €

	<u>BP 2020</u>		<u>BS 2020</u>
TOTAL	1 314 000,00 €	+	502 772,25 €
	= 1 816 772,25 €uros		

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT
RECAPITULATIF**

HT			
		Budget Primitif	Budget Supplémentaire
16	Emprunts et dettes assimilées	377 000,00 €	-
20	Immobilisations incorporelles	110 000,00 €	3 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	95 000,00 €	-
23	Immobilisations en cours	3 090 000,00 €	70 184,34 €
040	Quote-part subventions	121 000,00 €	-
041	Opérations patrimoniales	45 000,00 €	-
	TOTAL	3 838 000,00 €	73 684,34 €

**RECETTES D'INVESTISSEMENT
RECAPITULATIF**

HT			
		Budget Primitif	Budget Supplémentaire
001	Solde d'exécution d'inv't reporté	-	1 877 829,36 €
13	Subventions d'investissement	673 500,00 €	-
16	Emprunts et dettes assimilées	2 095 500,00 €	- 1976 917,27 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	1 023 000,00 €	-
041	Opérations patrimoniales	45 000,00 €	-
021	Virement section de fonctionnement	-	172 772,25 €
	TOTAL	3 838 000,00 €	73 684,34 €

	<u>BP 2020</u>		<u>BS 2020</u>
TOTAL	3 838 000,00 €	+	73 684,34 €
	= 3 911 684,34 €uros		

BUDGET TOURISME - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
RECAPITULATIF**

		Budget Primitif	Budget Supplémentaire
011	Charges à caractère général	85 000,00 €	10 000,00 €
012	Charges de personnel	120 000,00 €	-
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €	-
042	Amortissements	30 000,00 €	-
023	Virement à la section d'investissement	146 500,00 €	10 000,00 €
	TOTAL	382 500,00 €	20 000,00 €

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT
RECAPITULATIF**

		Budget Primitif	Budget Supplémentaire
002	Excédent de fonctionnement reporté	-	45 638,58 €
70	Ventes, Produits des services	18 000,00 €	-
73	Impôts et taxes (Taxe de séjour)	35 000,00 €	-
75	Autres produits de gestion courante	327 500,00 €	- 25 638,58 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 000,00 €	-
	TOTAL	382 500,00 €	20 000,00 €

	BP 2020		BS 2020
TOTAL	382 500,00 €	+	20 000,00 €
	= 402 500,00 Euros		

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT
RECAPITULATIF**

		Budget Primitif	Budget Supplémentaire
001	Solde d'exécution d'inv't reporté	-	71 473,38 €
20	Immobilisations incorporelles	132 000,00 €	5 570,00 €
21	Immobilisations corporelles	76 000,00 €	5 00,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 000,00 €	-
	TOTAL	210 000,00 €	82 043,38 €

**RECETTES D'INVESTISSEMENT
RECAPITULATIF**

		Budget Primitif	Budget Supplémentaire
10	Dotations, réserves	-	72 043,38 €
13	Subventions d'investissement	33 500,00 €	-
040	Amortissements	30 000,00 €	-
021	Virement de la section de fonctionnement	146 500,00 €	10 000,00 €
	TOTAL	210 000,00 €	82 043,38 €

	<u>BP 2020</u>		<u>BS 2020</u>
TOTAL	210 000,00 €	+	82 043,38 €
	= 292 043,38 Euros		

**BUDGET ANNEXE GEMAPI
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
RECAPITULATIF**

		Budget Primitif	Budget Supplémentaire
011	Charges à caractère général	28 000,00 €	-
012	Charges de personnel	6 000,00 €	-
014	Atténuations de produits	-	1 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	86 000,00 €	25 235,27 €
	TOTAL	120 000,00 €	26 235,27 €

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT
RECAPITULATIF**

		Budget Primitif	Budget Supplémentaire
002	Excédent de fonctionnement reporté	-	26 235,27 €
73	Taxe GEMAPI	120 000,00 €	-
	TOTAL	120 000,00 €	26 235,27 €

	<u>BP 2020</u>		<u>BS 2020</u>
TOTAL	120 000,00 €	+	26 235,27 €
	= 146 235,27 Euros		

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT
RECAPITULATIF**

		Budget Primitif	Budget Supplémentaire
20	Immobilisations incorporelles	37 000,00€	-
23	Immobilisations en cours	49 000,00 €	25 235,27 €
	TOTAL	86 000,00 €	25 235,27 €

**RECETTES D'INVESTISSEMENT
RECAPITULATIF**

		Budget Primitif	Budget Supplémentaire
021	Virement de la section de fonctionnement	86 000,00 €	25 235,27 €
	TOTAL	86 000,00 €	25 235,27 €

	<u>BP 2020</u>		<u>BS 2020</u>
TOTAL	86 000,00 €	+	25 235,27 €
	= 111 235,27 Euros		

7. Finances - décision modificative n°1 budget eau potable

Suite au calcul des intérêts courus non échus (ICNE) des emprunts transférés lors de la prise de la compétence Eau Potable au 01/01/2020, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord pour ouvrir les crédits budgétaires correspondants selon le schéma d'écriture suivant :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

- Chapitre 66 – Charges financières
 - Art. 66112 – Intérêts - Rattachement des ICN + 8 000,00 €

Recettes :

- Chapitre 70 – Produits des services
 - Art. 70111 – Vente d'eau + 7 900,00 €
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels
 - Art. 778 – Produits exceptionnels divers + 100,00 €

8. Finances – ICNE 2020 budget annexe assainissement collectif

Le tableau tel indiqué ci-dessous reprend les différents emprunts concernés.
Le montant des Intérêts Courus Non Echus s'élève à 14 356,31 € - Article 66112

	N° Emprunt	Périodicité	Date échéance	Intérêts de l'échéance	ICNE
AS21	10AL153 1	Annuelle	25/11/2020	13 167,78 €	1 194,88 €
AS19	26081578 1	Trimestrielle	15/01/2020	36,39 €	0,00 €
AS23	00275123#001	Trimestrielle	28/02/2020	16 624,73 €	5 744,95 €
AS23	00275123#002	Trimestrielle	28/02/2020	10 553,37 €	3 625,59 €
AS22	MON2651971	Annuelle	01/02/2020	4 854,64 €	3 790,89 €
					14 356,31 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- adopte l'application des intérêts courus non échus.
- inscrit la somme de 14 356,31 € au budget annexe Assainissement Collectif en section de fonctionnement dépenses articles 66112.

9. Finances – ICNE Eau potable

Le tableau tel indiqué ci-dessous reprend les différents emprunts concernés.
Le montant des Intérêts Courus Non Echus s'élève à 7 951,60 € - Article 66112

	N° Emprunt	Périodicité	Date échéance	Intérêts de l'échéance	ICNE
SEP01/CA01	72168422492	Annuelle	05/01/2020	8 336,36 €	6 729,00 €
COM03/CA01	0000949091	Annuelle	15/01/2020	1 236,99 €	1 189,57 €
COM02/CA01	449987	Annuelle	15/08/2020	115,99 €	33,03 €
					7 951,60 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- adopte l'application des intérêts courus non échus.
- inscrit la somme de 7 951,60 € au budget eau potable en section de fonctionnement dépenses articles 66112.

10. Finances - remboursement de l'avance consentie du BP au budget développement économique

M. GERARD explique que lors de la création du Budget Annexe de Développement Economique au 1^{er} Janvier 2003, une avance budgétaire a été réalisée par le budget Principal d'un montant de 525 781,80 €.

Aujourd'hui, grâce aux ventes de terrains, le BA de Développement Economique est excédentaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide que le BA de Développement Economique rembourse l'avance budgétaire réalisée par le Budget Principal d'un montant de 525 781,80 €
- Inscrit cette dépense au BA de Développement Economique, en section d'investissement, article 1687.

- Inscrit la recette correspondante au Budget Principal, en section d'investissement, article 276351.

11. Finances – Pacte fiscal et financier – Révision des états de compensation

M. GERARD rappelle que les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges au titre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Il convient de rappeler que la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation.

Cette commission a été sollicitée dans le cadre de l'élaboration d'un Pacte fiscal et financier et a proposé une réévaluation des charges liées à la compétence Voirie afin d'être en mesure de faire converger les dépenses des plus gros contributeurs vers la réalité des dépenses effectuées par la communauté de communes ces dernières années.

Lors du Conseil communautaire du 5 mars dernier, le pacte fiscal et financier a été approuvé et doit permettre de :

- déterminer conjointement les priorités de développement du territoire, leur portage et leur financement, grâce à une analyse des équilibres financiers à l'œuvre sur le territoire, tant au niveau des communes que de la communauté ;
- ajuster en conséquences les leviers de financement mobilisables.

Cette démarche a été conduite face au constat central de déséquilibres dans les méthodes passées d'évaluation des charges transférées, mais également avec le souci de préserver les objectifs de financement du plan pluriannuel d'investissement de la Communauté, dont la mobilisation au service du territoire est appelée à croître fortement dans les années à venir.

Le nouveau montant des attributions de compensation par commune se décompose selon le tableau ci-dessous :

COMMUNE	Attribution de compensation - VOIRIE - Recalculée par CALIA CONSEIL	Attribution de compensation - PISCINE – <i>Inchangée</i>	Attribution de compensation - PLUVIAL – <i>Inchangée</i>	TOTAL de l'AC par commune (Voirie - piscine- Pluvial)	Montant de l'ancienne Attribution de Compensation 2019
AUBIGNY	156 283 €	6 427 €	2 625 €	147 231 €	145 699 €
BAIZIEUX	3 238 €	2 578 €	2 800 €	- 2 140 €	- 18 419 €
BONNAY	2 630 €	3 009 €	1 946 €	- 2 325 €	- 12 186 €
BRESLES	- 4 389 €	887 €	1 878 €	- 7 154 €	- 7 154 €
BUSSY LES DAOURS	2 357 €	3 987 €	1 759 €	- 3299 €	- 17 294 €
CACHY	4 079 €	2 722 €	2 075 €	- 718 €	- 3 761 €
CERISY	19 891 €	4 700 €	1 308 €	13 883 €	13 883 €
CHIPILLY	8 400 €	2 074 €	832 €	5 494 €	5494 €
CORBIE	481 398 €	88 375 €	23 000 €	370 023 €	342 109 €
DAOURS	9 019 €	9 208 €	2 989 €	- 3 178 €	-16 661 €
FOUILLOY	104 265 €	20 791 €	9 213 €	74 261 €	66 973 €
FRANVILLERS	6 642 €	5 911 €	4 172 €	- 3 441 €	-18 039 €
GENTELLES	5 165 €	5 527 €	3 430 €	- 3 792 €	-19 873 €
HAMELET	3 398 €	4 940 €	3 310 €	- 4 852 €	-35 175 €
HEILLY	5 602 €	4 784 €	3 405 €	- 2 587 €	-13 556 €
HENENCOURT	4 094 €	2 314 €	2 366 €	-586 €	- 3 073 €
LAHOUSOYE	3 219 €	3 897 €	1 788 €	- 2 466 €	- 12 926 €
LAMOTTE BREBIERE	22 590 €	2 902 €	1 465 €	18 223 €	13 557 €

LAMOTTE WARFUSEE	8 733 €	6 151 €	4 758 €	- 2 176 €	- 11 401 €
LE HAMEL	3 563 €	6 223 €	3 423 €	- 6 083 €	-31 880 €
MARCELCAVE	10 849 €	11 714 €	7 296 €	- 8 161 €	-42 773 €
MERICOURT L'ABBE	5 391 €	5 887 €	1 539 €	- 2 035 €	-10 664 €
MORCOURT	10 237 €	3 285 €	3 422 €	3 530 €	3530 €
PONT NOYELLE	- 6 659 €	0,00 €	4 758 €	- 11 414 €	-11 414 €
RIBEMONT s/ ANCRE	9 183 €	7 386 €	5 497 €	- 3 700 €	-19 394 €
SAILLY LAURETTE	4 068 €	3 165 €	2 966 €	- 2 063 €	-10 810 €
SAILLY LE SEC	6 935 €	3 189 €	4 175 €	-429 €	-2 249 €
TREUX	2 756 €	2 974 €	849 €	- 1 067 €	-5 590 €
VAIRE SOUS CORBIE	1 200 €	3 153 €	1 688 €	- 3 641 €	-19 085 €
VAUX SUR SOMME	- 1 953 €	4 065 €	722 €	- 6 740 €	-9 862 €
VECQUEMONT	74 602 €	5 959 €	2 766 €	65 877 €	46 847€
VILLERS Bx	265 886 €	47 384 €	16 625 €	201 877 €	138 567 €
WARLOY BAILLON	8 629 €	8 489 €	5 599 €	- 5 459 €	-28 602 €

Un montant d'attribution négatif signifie que la commune est débitrice envers la CCVS. C'est donc une recette pour la communauté de communes. Un montant d'attribution positif est une dépense pour la CCVS car ce montant est reversé à la commune.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- adopte le montant des attributions de compensation, tel qu'il est détaillé dans le tableau ci-dessus et résulte des travaux de la CLECT et de l'approbation du scénario 1, à compter de l'année 2020 ;
- autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- donne pouvoir au Président pour signer toutes pièces administratives s'y rapportant ;
- inscrit la dépense correspondante, au chapitre 73, article 73921 sur le budget 2020 et suivants, pour un montant global de 900 399 € ;
- inscrit la recette correspondante, au chapitre 73, article 7321 sur le budget 2020 et suivants, pour un montant global de 89 506 €.

12. Finances - FCTVA

Suite à la circulaire NOR TERB2004017J du 23 mars 2020 relative au FCTVA, il est désormais possible d'étendre l'éligibilité des dépenses d'entretien de réseaux au FCTVA pour les exercices 2020 et 2021, à titre dérogatoire.

La Communauté de communes entrant dans le champ d'application de cette mesure, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'opter en faveur de l'élargissement de l'assiette du FCTVA en y intégrant les dépenses d'entretien de réseaux pour les exercices 2020 et 2021.

13. Economie – Aide au développement économique Post-Covid

Face à la crise sanitaire qui impacte fortement l'économie, la Communauté de Communes du Val de Somme souhaite apporter une aide aux très petites entreprises, ainsi qu'aux artisans et commerçants locaux.

Plusieurs réunions ont permis de définir des pistes d'action : bureau communautaire le 6 mai, commission développement économique les 13 et 25 mai, groupe de travail composé de membres de la commission les 26 mai et 9 juin.

Une base de données a été créée pour recenser toutes les entreprises du Val de Somme. Avec les coordonnées obtenues, 220 questionnaires ont été envoyés aux TPE (moins de 10 salariés) / artisans / commerçants du territoire, qui ont dû cesser leur activité durant le confinement.

Au 16 juin, le taux de retour est de 25%.

Après analyse des réponses reçues, il est proposé de décomposer l'aide en deux phases :

- Soutien immédiat :
 - Aide sur les loyers. Prise en charge de deux mois de loyer (mars et avril). Plafonné à 1000€ par mois.
 - Aide à l'achat de matériel de protection (gants, masques, gel hydroalcoolique, plexiglass, ...). Plafond fixé à 1000 €. Au-delà de 1000€ dépensés, l'entreprise peut obtenir une subvention versée par l'Assurance Maladie (branche accident du travail et maladies professionnelles).
- Soutien à moyen terme : soutien pour toute souscription de solution de financement de Trésorerie. Possibilité de prise en charge de 30% de la somme prêtée. Aide plafonnée à 5 000 €.

Certaines de ces interventions sont rendues possibles grâce à la délégation exceptionnelle de compétence, en matière d'aide aux entreprises, de la Région Hauts de France vers les EPCI. Cette délégation est à formaliser par le biais d'une convention qui fixe le champ de délégation de la compétence, les modalités financières, le contrôle et la durée (jusqu'au 31 décembre 2020).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les principes qui concernent le soutien immédiat, à savoir :
 - Aide sur les loyers. Prise en charge de deux mois de loyer (mars et avril). Plafonné à 1000€ HT par mois.
 - Aide à l'achat de matériel de protection. Plafond fixé à 1000 € HT.Ces aides s'adressent aux artisans, commerçants et TPE (moins de 10 salariés) qui ont dû cesser leur activité durant le confinement. Elle sera versée sur production de justificatifs de dépense (quittances et factures).
- valide les principes qui concernent le soutien à moyen terme pour toute souscription de solution de financement de Trésorerie. Possibilité de prise en charge de 30% de la somme prêtée. Aide plafonnée à 5 000 €.
- inscrit les crédits au budget supplémentaire du budget annexe développement économique
- autorise le Président à signer les conventions à intervenir avec les entreprises.
- autorise le Président à signer la convention de délégation de compétence de la Région.

M. le Président remercie les élus qui se sont impliqués dans le groupe de travail pour l'examen des dossiers.

Il rappelle le point évoqué plus haut, avec l'aide à apporter aux commerces impactés par les travaux de la D1029, en concertation avec la commune de Villers Bretonneux et le Département.

14. Voirie - Désignation d'un MOE pour la réalisation de travaux neufs et d'entretien de voirie pour les années 2021 à 2024

M. DEHURTEVENT, Vice-Président en charge des travaux, explique que la consultation porte sur la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux neufs et d'entretien de voirie pour les années 2021 à 2024.

La consultation a été réalisée en appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2, 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication le 23/04/2020. Celui-ci a été publié au JOUE, au BOAMP, sur le site marchesonline.com et sur la plateforme de dématérialisation.

Le dossier était disponible en accès public non restreint sur le profil d'acheteur marchespublics596280.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au vendredi 5 juin 2020 à 11h00. A cette date, cinq (5) entreprises ont remis une offre.

Les critères de jugement établis dans le règlement de consultation étaient :

1. Critère Prix - Pondéré à 40 sur 100 points.
2. Critère Valeur technique - Pondéré à 60 sur 100 points.

Le tableau ci-dessous attribue les notes correspondant aux offres des candidats

Entreprise	Prix	Technique	Total	Classement
BE TECHNIROUTE	18,52	60	78,52	4 ^{ème}
IBTP	25,47	10	35,47	5 ^{ème}
AMODIAG Environnement	33,08	50	83,08	2 ^{ème}
VERDI Picardie	40,00	60	100,00	1 ^{er}
B.F.I.E.	28,62	50	78,62	3 ^{ème}

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide de valider la décision de la Commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à la SAS VERDI Picardie pour un montant de 184 900,00 € HT.

15. Environnement – Avenant aux marchés de collecte et de traitement des déchets

M. SAVOIE, Vice-Président en charge de l'environnement, explique que le marché des matières fibreuses est largement affecté depuis plusieurs mois par des tensions brutales dues à un ralentissement de consommation structurelle. L'ensemble du marché européen est touché.

En conséquence, Véolia propose deux avenants pour fixer à 0 €/tonne le prix plancher de rachat des papiers dit « 1.11 » et « 1.02 »

A titre d'information la sorte « 1.11 » correspond aux journaux magazines, et la sorte « 1.02 » correspond aux papiers / cartons mélangés.

Le Conseil de communauté autorise, à l'unanimité, le Président à signer les avenants proposés par la Société Véolia

16. Assainissement – Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la RD 42 à Marcelcave

M. BRUXELLE, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que la consultation porte sur la réalisation de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la RD42 à Marcelcave.

La consultation a été réalisée en procédure adaptée en application des articles R2123-1 et R2123-4 à R2123-7 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP le 21 janvier 2020 pour publication.

Le dossier de consultation des entreprises était disponible en accès public non restreint sur la plateforme de dématérialisation.

La date limite de remise des offres a été fixée au mercredi 27 mai 2020 à 12h00. A cette date, neuf (9) entreprises ont remis une offre.

Les critères de jugement établis dans le règlement de consultation étaient :

1. Critère Prix - Pondéré à 40 sur 100 points.
2. Critère Valeur technique - Pondéré à 60 sur 100 points.

Le tableau ci-dessous attribue les notes correspondant aux offres des candidats

Entreprise	Prix	Technique	Total	Classement
Technologie Réseaux	15,46	31,5	46,96	9 ^{ème}
BARRIQUAND	34,23	57,25	91,48	2 ^{ème}
VALENTIN TP	13,62	53	66,62	7 ^{ème}
TELEREP	35,08	38,75	73,83	4 ^{ème}
EIFFAGE	21,56	36,75	58,31	8 ^{ème}
SADE CGTH	18,90	50,75	69,65	5 ^{ème}
TERIDEAL SEIRS TP	31,49	36,5	67,99	6 ^{ème}
ATEC Réhabilitation	40,00	52	92,00	1 ^{er}
M3R	38,35	40	78,35	3 ^{ème}

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de suivre l'avis de l'analyse des offres et retient l'entreprise SAS ATEC REHABILITATION pour un montant de 230 973,00 € H.T.

17. Assainissement – Choix du mode de gestion de l'assainissement non collectif

Monsieur BRUXELLE rappelle que dans le cadre de la compétence assainissement non collectif, il y a lieu de dresser le rapport sur le mode de gestion de l'assainissement non collectif par rapport à l'échéance du contrat de délégation de service public d'assainissement non collectif des communes du territoire de la Communauté de Communes du Val de Somme.

Le document joint en annexe de la note de synthèse présente les différents modes de gestion de service public, ainsi qu'un descriptif des différentes missions à apporter par le futur concessionnaire.

Un débat s'instaure sur l'opportunité de gérer le service en régie.

M. DEMAISON estime qu'une gestion en régie permettrait de réduire les délais d'intervention, d'être plus proche des administrés, de mettre à profit la connaissance du terrain par les élus, de passer des messages à la population. Il est rejoint sur ce point de vue par M. DEHURTEVENT.

M. le Président propose une délibération de principe. Le Bureau d'études qui sera désigné devra faire des propositions chiffrées, avec estimation du coût d'une régie comparativement à celui d'une concession.

A l'unanimité, le Conseil communautaire retient le principe de la concession pour la gestion de l'assainissement non collectif.

18. Urbanisme – Institution du droit de préemption urbain

M. GREVIN, Vice-Président en charge de l'urbanisme, rappelle que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L.211-2 et suivants ;

Vu la délibération n°18-20200305-2.1 du 5 mars 2020 portant approbation du plan local d'urbanisme Intercommunal.

Considérant que la Communauté de communes est titulaire du droit de préemption urbain de plein droit, il convient désormais d'instaurer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du plan local d'urbanisme Intercommunal.

Considérant que le Président pourra, par délégation du Conseil communautaire, exercer au nom de la Communauté de communes ce droit de préemption définis par le Code de l'urbanisme.

Considérant l'intérêt pour le conseil communautaire de déléguer l'exercice du droit de préemption au Président en raison de l'existence de délai impératif.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de déléguer au Président l'exercice au nom de la Communauté de communes, du droit de préemption urbain sur tout le périmètre de l'intercommunalité.

La séance est levée à 20h30

Monsieur le Président remercie les participants.

 **Le Président,**
A. BABAUT